
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 OCTOBRE 2019 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,

Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Marco Bellefeuille
Raymond Rougeau
Kimberly St Denis

Sont absents,
Mesdames les conseillères,

Josianne Girard
Stéphanie Labelle
Renald Breault

Monsieur le conseiller,

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-444

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENTS

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES

6. DIVERSES DEMANDES D'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE - RUE CARMEN ET 7^E AVENUE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÈGLEMENTS

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin privé Santa- Cruz;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

19-445 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 125-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Santa-Cruz, tel que remis aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires possédant une adresse civique sur le chemin privé Crystal et occupants riverains de ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

19-446 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 126-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Crystal, tel que remis aux membres du conseil.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Rues principales regroupe des municipalités et des acteurs locaux engagés dans des démarches de revitalisation de collectivités à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE Rues principales propose une panoplie de services sur mesure et structurés afin de relever les défis liés au dynamisme des cœurs des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adhérer au Réseau Rues principales et bénéficier des nombreux avantages et services offerts, le tout pour un montant forfaitaire approximatif de 1 750 \$, plus les taxes applicables.

19-447 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Rawdon au Réseau Rues principales, pour un montant forfaitaire approximatif de 1 750 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2019-00095 a été émis pour autoriser cette dépense.

6. DIVERSES DEMANDES D'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE - RUE CARMEN ET 7^E AVENUE

CONSIDÉRANT diverses demandes d'installation de luminaires de rue aux endroits suivants, en conformité avec la Politique de demande d'installation de luminaires de rues :

- Rue Carmen
- 7^e Avenue, à l'intersection de la rue des Commissaires

CONSIDÉRANT les rapports et les recommandations de la division de la voirie du Service des travaux publics.

19-448 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au LED aux endroits suivants :

- Rue Carmen, sur le poteau identifié P38P8M.
- 7^e Avenue, à l'intersection de la rue des Commissaires, sur le poteau identifié NBLAXT.

D'autoriser le chef de division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00096 a été émis pour autoriser cette dépense.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-449

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h01.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire